

Délibération n°260925_33

Séance du Conseil d'administration du 25 septembre 2026

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 16

Membres représentés : 7

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Capacités d'accueil TC- FISE-FISA-Master pour la rentrée universitaire 2027-2028, et attendus et critères généraux d'examens des candidatures Master

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 612-5 et suivants et D 612-33 et suivants ;

Vu l'avis positif du CEVU du 17 septembre 2026 ;

Liste des annexes à la délibération :

- Proposition des seuils maximaux des capacités d'accueil du tronc commun, des formations d'ingénieurs et des formations de master et modalités de sélection

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver les seuils maximaux des capacités d'accueil du tronc commun (TC), des formations d'ingénieurs (FISE et FISA) et des formations de master pour l'année 2027-2028, et les attendus et critères généraux des candidatures de Master, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 0

Votants : 23

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,



Le Directeur
Abdellatif MIRAOU